

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2018

Volume XIX

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

QATAR : UNE POLITIQUE ETRANGÈRE A L'EPREUVE DE L'IDENTITÉ MICRO-ETATIQUE

PAR

VICTOR VALENTINI (*)

La démarche que nous entreprenons ici s'inscrit dans la perspective des relations entre l'identité du Qatar et le processus de décision en matière de politique étrangère de ce pays. Comme le suggèrent plusieurs auteurs (1), nous envisageons ici l'identité comme le résultat d'un processus d'interaction, autrement dit constitutif d'une relation sociale. En ce sens, il nous apparaît qu'au travers des relations que le Qatar entretient avec ses homologues sur la scène régionale et internationale, mais aussi de la représentation qui est faite du pays à l'intérieur du territoire, l'identité de l'émirat repose en partie sur les attributs conférés aux micro-Etats. Une fois l'identité micro-étatique identifiée, il convient de l'analyser comme la résultante d'un mécanisme de socialisation sur la scène internationale afin de saisir son influence sur le processus décisionnel. Dans cette perspective, nous nous mettrons dans les pas d'Alexander Wendt lorsque celui-ci analyse le processus décisionnel comme un exercice de l'affirmation de l'identité par la politique étrangère. Toutefois, comme le révèle la littérature, la politique étrangère des micro-Etats se caractérise notamment par l'asymétrie des relations qu'ils entretiennent avec les acteurs « normaux » de la scène internationale. Cette spécificité implique que dans la formation de leur politique étrangère les petits Etats soient indubitablement orientés vers la garantie et la préservation de leur survie. Pour cette raison, nous concentrerons notre attention autour de l'influence de la vulnérabilité sur l'identité du Qatar. Nous chercherons également à formuler l'influence du sentiment de vulnérabilité au moyen d'une approche sociologique, plus particulièrement des outils théoriques offerts par la sociologie de la domination, en y intégrant une perspective internationale.

(*) Chercheur associé au centre Michel De l'Hospital (EA 4232) de l'Université Clermont-Auvergne (France).

(1) R. ABDELAL / Y. HERRERA / A. JOHNSTON / R. McDERMOTT, « Identity as a variable », *Perspectives on Politics*, vol. IV, n°4, 2006, pp. 695-711.

L'IDENTITÉ MICRO-ÉTATIQUE

Dans la publication *L'Identité* associée à un séminaire qu'il animait, l'ethnologue Claude Lévi-Strauss notait que « *toute utilisation de la notion d'identité commence par une critique de cette notion* » (2). En effet, le thème de l'identité est un concept récent mais très usité dans la littérature des sciences sociales (identité nationale, identité religieuse, perte d'identité...), cela, bien qu'il n'y ait aucun consensus quant à sa définition. L'approche que nous envisageons ici aborde l'identité comme l'ensemble des caractéristiques qui font qu'un acteur se perçoit comme une entité spécifique. Dans cette même logique, le sociologue Claude Dubar (3) relève deux éléments constitutifs de l'identité : « *l'identité pour soi* », entendue comme la construction identitaire destinée à l'acteur lui-même, et « *l'identité pour autrui* », adressée aux autres membres de la communauté.

« *Une identité pour autrui* »

Bien que les analyses ayant trait aux comportements des petits Etats se soient multipliées dans les différents champs de recherche internationalistes, la définition perd peu à peu de son acuité. Critères quantitatifs – évaluant les limites à partir desquels un Etat serait représenté par sa petitesse –, critères qualitatifs – entamant la confusion entre micro-Etat, Etat failli, Etat fragile – ne semblent traduire aucune réalité, si ce n'est celle de l'usage du terme dans la perspective d'une rhétorique politique (4). En 2007, Gaidz Minassian (5) renouvelle l'analyse en rappelant trois aspirations communes aux micro-Etats : l'autodétermination, la survie et la coopération régionale. Ces trois éléments nous guident sur la piste d'une l'identité micro-étatique comme paramètre influent de la politique étrangère. Au préalable, nous reconstruirons « *l'identité pour autrui* » des micro-Etats en définissant les trois facteurs susmentionnés à l'aune de la pratique des relations internationales.

Pivot du droit international contemporain, le droit à l'autodétermination tient une place centrale au sein de la Charte des Nations Unies et des Pactes internationaux relatifs aux droits humains de 1966, qui ont constitué la base juridique et politique de la vague de décolonisation des années 1960 dont sont issus une partie des micro-Etats. Ce principe fut alors fondamental pour ces Etats où le souvenir d'une domination récente suffit à rappeler la précarité du droit de ces peuples à disposer d'eux-mêmes. Le droit à l'autodétermination souffre d'inconstances dans son application.

(2) C. LEVI-STRAUSS, *L'Identité*, Presses universitaires de France, 1977, p. 331.

(3) C. DUBAR, *La Crise des identités*, Presses universitaires de France, 2000.

(4) Mélanie Albaret et Delphine Placidi-Frot montrent comment des organes onusiens font de la définition du concept de micro-Etat l'élément d'une rhétorique politique de discrimination envers ces acteurs : cf. Mélanie ALBARET / Delphine PLACIDI-FROT, « Les petits Etats au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, n°71, 2016, pp. 19-38.

(5) G. MINASSIAN, « 'Micro-Etat', 'Mini-Etat' : essai de classification », *Annuaire français de relations internationales*, vol. VIII, 2007.

Bien qu'il fût admis pour les micro-Etats que « *seule la souveraineté peut assurer la sécurité identitaire* », d'aucuns ne sauraient y voir un garde-fou éternel contre la volonté des plus grandes puissances. Il advient ainsi que la deuxième caractéristique soit celle de la survie : menacés dans leur capacité à garantir leurs traditions et faire préexister leur culture; assujettis aux pressions de l'économie mondiale (6), particulièrement vulnérables aux perturbations climatiques (7), handicapés par la faiblesse des ressources humaines disponibles sur le territoire, les micro-Etats connaissent « *un fort sentiment de vulnérabilité* » (8). Pour certains, leur capacité de résilience trouverait ses origines dans une certaine tendance à recourir au processus de coopération régionale. D'ailleurs, les nombreux programmes onusiens développés depuis les années 1945 encouragent cette tendance et facilitent l'intégration de ces groupes d'Etats au sein des instances internationales (9). Par l'effet de la mutualisation des intérêts, les micro-Etats gagnent en visibilité et augmentent leurs chances de préserver leur sécurité.

« *Une identité pour soi* »

La représentation qu'un Etat se fait de lui-même trouve à s'exprimer dans plusieurs éléments. Qu'il s'agisse de la culture, des symboles ou des discours, plusieurs outils sont disponibles afin de rechercher la dimension du « soi » que les Etats construisent.

Au prisme des éléments dégagés de « l'identité pour autrui », la Constitution qatarie semble alors caractéristique de la représentation micro-étatique de l'identité de l'émirat. Approuvée par référendum le 29 avril 2003, entrée en vigueur le 29 avril 2003, elle indique, dans son article 7, la « *préférence traditionnelle du Qatar pour la recherche de la paix et l'inclinaison pour la non-ingérence* » (10) : « *The foreign policy of the State is based on the principle of strengthening international peace and security by means of encouraging peaceful resolution of international disputes ; and shall support the right of peoples to self-determination ; and shall not interfere in the domestic affairs of states; and shall cooperate with peace-loving nations* » (11).

Par cette formule, le Qatar reconnaît un certain avantage à la petitesse de son territoire dans la mesure où cette caractéristique lui permettrait

(6) P. KATZENSTEIN, *Small States in World Markets. Industrial Policy in Europe*, Cornell University Press, Ithaca, 1985.

(7) C. BOUCHARD / L. MARROU / S. PLANTE / R. PAYET / E. DUCHEMIN, « Les petits Etats et territoires insulaires face aux changements climatiques : vulnérabilité, adaptation et développement », *Vertigo*, vol. X, n°3, déc. 2010, disponible sur le site Internet vertigo.revues.org/10634.

(8) G. MINASSIAN, *op. cit.*, p. 333.

(9) *Ibid.*

(10) M. LAZAR, « L'émirat 'hyperactif' : une analyse de la politique d'internationalisation du Qatar », *Confluences Méditerranée*, n°84, 2013, pp. 59-76.

(11) S. WRIGHT, « Un 'petit Etat' accède à la scène internationale : la trajectoire du Qatar », *Critique internationale*, n°71, 2016, pp. 73-88.

d'endosser plus aisément le rôle de médiateur (12). Néanmoins, ce rôle consacre la reconnaissance par l'émirat de sa faiblesse structurelle, qui l'empêche de pouvoir agir sur la scène internationale par d'autres biais, incarnant dans cette mesure un outil de compensation à son déficit en termes de puissance.

« *The capital of the State is Doha City ; and it may be transferred to any other place by a law. The State shall exercise its sovereignty on its territory and it may not relinquish its sovereignty neither may it cede any part of its territory* ». (13) Cette disposition constitutionnelle, issue de l'article 2, est assez commune chez les Etats décolonisés, jaloux de leur souveraineté fraîchement recouvrée. Ici, l'émirat s'affirme comme indivisible – « *neither may it scede any part of its territory* » – et n'accepte aucunement l'association ou la fédération – « *relinquish its sovereignty* ». Plusieurs éléments sont ici à rapprocher de l'histoire récente du Qatar, notamment quant aux relations que celui-ci entretient avec son voisinage proche. En venant rappeler que l'émirat ne peut renoncer à sa souveraineté ni céder une partie de son territoire, le micro-Etat adresse un message à ses puissants voisins, venant sceller dans sa Constitution les dispositions de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice de La Haye, le 16 mars 2001, qui mettait un terme au conflit territorial l'opposant au Bahreïn. Si la proposition de l'article 2 – « *shall exercise its sovereignty on its territory* » – paraît commune, elle dépend en substance de la définition qui peut être donnée de la souveraineté : politique, dans une première mesure, au sens d'indépendance, d'autonomie politique et d'exclusivité de l'Etat sur le territoire national ; mais également économique, entendue comme la libre maîtrise des ressources naturelles, telle qu'en dispose également l'article 29 de ladite Constitution, lequel énonce que « *natural wealth and its resources are the property of the State; and the State shall preserve and exploit the same in the best manner in accordance with the provisions of the law* »

Par ces dispositions constitutionnelles, il apparaît ainsi que la représentation de « *l'identité pour soi* » de l'émirat corrobore les éléments de « *l'identité pour autrui* » dégagés précédemment. Les références à l'autodétermination et aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, les dispositions relatives à la coopération, ainsi que les référents à l'impérative survie du territoire semblent ainsi caractériser les éléments du micro-étatisme par lesquels l'identité du Qatar peut être appréhendée.

(12) M. KAMRAVA, « Mediation and Qatari foreign policy », *The Middle East Journal*, vol. LXV, n°4, 2011, pp. 539-556.

(13) Constitution du Qatar, disponible en anglais à l'adresse Internet portal.www.gov.qa/wps/wcm/connect/5a5512804665e3afa54fb5fd2b4ab27a/Constitution+of+Qatar+EN.pdf?MOD=AJPERES.

LE RÔLE INTERNATIONAL DES MICRO-ÉTATS
AU PRISME DE LA SOCIOLOGIE DE LA DOMINATION

Déterminée par les caractéristiques du micro-étatisme, l'identité du Qatar suggère alors un répertoire d'actions limité et un comportement docile envers les puissances plus importantes. La notion de *bandwagoning* (suivisme-ralliement), introduite par Quincy Wright (14) et démocratisée par Kenneth Waltz (15), illustre en ce sens l'idée que les puissances les plus faiblement dotées restent limitées à un rôle de figurant sur la scène internationale et sont ainsi contraintes de prêter allégeance à la puissance dominante. Par conséquent, ce qui est capital pour la compréhension du rôle des micro-États en général et du Qatar en particulier réside moins dans la répartition des capacités de puissance que dans le sens qui est donné à cette répartition. Pour s'en saisir, nous proposons ici de recourir à la sociologie de la domination.

En effet, la notion de domination a joué un rôle cardinal dans l'étude des rapports sociaux et de la conflictualité des relations entre les acteurs. Les fondateurs de la sociologie ont très rapidement cherché à souligner que l'asymétrie relative à la position et au statut social des acteurs occupait une place centrale et prenait le pas sur toutes les autres considérations qui chercheraient à définir l'ordre social institué. De Karl Marx à Pierre Bourdieu en passant par Max Weber, le concept de domination a ainsi été largement mobilisé, dans une large variété d'acceptions (16), comme un concept dominant du mode de structuration sociale. Du latin *dominare*, le terme de domination figure « *l'exercice de la souveraineté par un dominus, le maître des lieux et des âmes* » (17). Aussitôt, l'étymologie permet de distinguer la notion d'autres concepts proches, tels que celui de pouvoir, d'autorité ou les concepts allemands de *Macht* et de *Herrschaft* (18). Elle suggère ainsi un univers social dans lequel les relations entre le souverain, « le dominant », et son sujet, « le dominé », constituent les forces motrices des rapports sociaux.

Dès lors, plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- l'identité micro-étatique du Qatar (« *identité pour soi* » + « *identité pour autrui* ») fonde l'asymétrie des relations que l'émirat entretient avec le reste de la communauté internationale et constitue de ce fait le moteur d'une forme de domination ;

- la domination étant un critère constitutif de la sociabilité sur la scène internationale – du « faire société » au sens webérien –, elle implique

(14) Q. WRIGHT, *A Study of War*, University of Chicago Press, 1942.

(15) K. WALTZ, *Theory of International Politics*, McGraw-Hill, 1979.

(16) C. GUIBET LAFAYE, « La domination sociale dans le contexte contemporain », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 2014, disponible sur le site Internet rsa.revues.org/1203.

(17) M. MESSU, « Explication sociologique et domination sociale », *Sociologies, Théories et recherches*, 2012, disponible sur le site Internet sociologies.revues.org/4198.

(18) F. CHAZEL, « Pouvoir, structure et domination », *Revue française de sociologie*, vol. XXIV, n°3, juil.-sep. 1983, pp. 369-393.

« *l'actualisation de droits et de devoirs rattachés à un statut donné* » (19), autrement dit un ensemble d'attitudes particulières dans l'espace social ;

– le sentiment de vulnérabilité qui prévaut dans l'identité d'un micro-Etat prescrit un rôle mineur sur la scène internationale et sur la gestion des affaires du monde.

Cette prescription partagée par l'ensemble des acteurs de la société internationale, y compris par le micro-Etat, constitue une des « lentilles conceptuelles » à partir de laquelle les décisions de politique étrangère peuvent être interprétées. Il est dès lors possible de porter un regard nouveau sur la diplomatie qatarie, de son déploiement au cours des révolutions arabes jusqu'à la crise de 2017.

LES RÉVOLUTIONS ARABES ET LA TRANSFORMATION DU RÔLE D'UN MICRO-ÉTAT DU GOLFE

La période qui s'ouvre à partir de 2011 illustre un changement majeur pour la politique étrangère du Qatar, qui se trouve alors régulièrement décriée comme relevant d'une stratégie opportuniste d'« *ingérence politique* », voire de complaisance envers les islamistes – sans qu'il ne soit fait d'ailleurs état du degré de radicalité de ces derniers. Certes, de longue date, les *leaders* « classiques » de la région connaissent une perte de puissance relative – depuis la signature des accords de Camp David par l'Égypte en 1978 en passant par le soutien américain aux forces saoudiennes au cours de l'invasion koweïtienne par l'Iraq en 1990, sans oublier la défaite iraquienne l'année suivante – et les pays se voient contestés leur rôle de puissance régionale, ce qui limite leur influence diplomatique sur la scène régionale et internationale (20). Lorsque s'amorcent les révolutions arabes, la tendance s'amplifie pour ces cadres régionaux : l'Égypte est déstabilisée par le processus révolutionnaire en cours, l'Iraq est acculé par les déséquilibres confessionnels successifs à la chute de Saddam Hussein, le royaume saoudien se voit empêtré dans des conflits successoraux et la Syrie plonge peu à peu dans la guerre civile.

La spécificité du changement de politique étrangère du Qatar au cours de cette période se mesure encore aujourd'hui au regard de son changement de rôle, qui illustre « *l'actualisation de droits et de devoirs rattachés à un statut donné* » (21) par l'identité micro-étatique de l'émirat. D'abord dans les systèmes d'alliances. Comme le rappelle Alexander Wendt, lorsqu'un acteur souhaite redéfinir son rôle sur la scène internationale, l'une des méthodes consiste à réviser la nature des relations en incorporant la modification du rôle des autres acteurs comme si ceux-ci interprétaient

(19) E. GOFFMANN, *Les Rites d'interaction*, Editions de Minuit, Paris, 1974, p. 24,

(20) M. LAZAR, « Qatar : une politique d'influence entre conjoncture favorable et fondamentaux géographiques », 2012, disponible sur le site Internet www.diploweb.com.

(21) E. GOFFMANN, *op. cit.*, p. 24.

déjà des rôles nouveaux (22). De nombreuses interactions entre le Qatar et ses homologues vont ainsi illustrer la volonté de l'émirat d'acquérir une nouvelle place et d'incarner un autre rôle, comme le note Gilles Kepel : « *les révolutions arabes ont bouleversé le paysage, contraignant le Qatar, pour la première fois dans l'existence de cet Etat quadragénaire né en septembre 1971, à se transmuier en protagoniste, à monter sur la scène pour donner l'impulsion aux seconds rôles, alors qu'il demeurait jusqu'alors en coulisse, tirant les ficelles, changeant les décors, souffleur si besoin* » (23).

Cette tendance s'illustre notamment à travers le repositionnement de la politique extérieure de Doha au sein de l'axe sunnite/chiite. Dès les premières manifestations tunisiennes, le petit émirat va tirer profit des acquis de sa diplomatie de médiation et mettre en exergue son large réseau d'alliances avec les groupes islamistes de la région afin d'apparaître comme le sponsor naturel de ces nouvelles forces politiques. De fait, Doha va ainsi se distancier de ses anciens alliés chiites (l'Iran, le Hezbollah et la Syrie), qui font alors l'objet d'un quasi-consensus dans l'espace politique sunnite pour être – une nouvelle fois – considérés comme à l'origine des maux qui entravent la bonne marche d'un processus révolutionnaire à l'avantage des sunnites. Ainsi, au Bahreïn, mais surtout en Syrie, l'antagonisme sunnite/chiite se cristallise autour d'un nouvel équilibre des puissances dans le Golfe, où le Qatar attribue aux autres pays arabes sunnites non plus le statut de puissance régionale mais davantage celui d'associés. Tel fut le cas au début de l'année 2012 lorsque, ensemble, Arabie saoudite et Qatar incarneront les fers de lance de la campagne de soutien aux révolutionnaires syriens : par le bais de leur *establishment* religieux, en multipliant les dons et les campagnes de financement, en venant dénoncer par presses interposées la barbarie du régime de Bachar el Assad, mais surtout en plaidant en faveur d'une intervention armée (24). Cette association Riyad-Doha ira jusqu'à être renforcée par l'appui de deux autres associés sunnites de poids en la figure de la Turquie et de l'Égypte du président Mohammed Morsi (25).

Cette volonté de s'afficher comme un nouveau *leader* pendant les révolutions arabes va se poursuivre dans le champ de la coopération internationale. La pratique courante qui consiste à utiliser les institutions multilatérales comme ressources au service des intérêts d'un Etat s'illustre notamment par une lutte d'influence sur la répartition des postes, des votes, la nomination des plus hauts fonctionnaires, *etc.* A partir de 2011, par exemple, l'émirat développe son influence au sein de la Ligue arabe en proposant au poste de Secrétaire général la candidature de l'ancien

(22) A. WENDT, « Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics », *International Organization*, vol. XLVI, n°2, pp. 391-425.

(23) G. KEPÉL, *Passion arabe*, 2013, pp. 95-296.

(24) K. C. ULRICHSEN, « Qatar and the Arab Spring », *Open Democracy*, 12 avr. 2011.

(25) K. C. ULRICHSEN, « Qatar and the Arab Spring: policy drivers and regional implications », Carnegie Endowment for International Peace, 2014, disponible à l'adresse Internet carnegieendowment.org/2014/09/24/qatar-and-arab-spring-policy-drivers-and-regional-implications-pub-56723.

Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abderrahmane Al-Attayah, alors même que ce poste est dévolu traditionnellement à un Egyptien (26). Bien que le Qatar ait retiré cette candidature au dernier moment au profit de celle de l'ancien ministre des Affaires étrangères égyptien Nabil Al-Arabi le 15 mai 2011 (27), Doha exprime ici sa volonté d'affirmer ses nouveaux intérêts. Les organisations internationales ont ainsi une fonction symbolique en ce qu'elles dotent le micro-Etat d'une « *légitimation collective* », au sens développé, par Inis Claude (28), du nouveau statut que cherche à occuper le Qatar.

Enfin, la conduite de ce nouveau rôle prend forme à travers la gestion des réseaux personnalisés entretenus au sommet de l'Etat avec les différentes branches des Frères musulmans établies dans la région. Les fonctions de ces réseaux peuvent se décliner en trois points. D'abord, en tant que relation directe avec les nouvelles forces en présence, ces réseaux ont permis de doter l'appareil islamiste de mobilisation de masses de ressources considérables et, par effet de ricochet, sont venues affaiblir le poids d'autres acteurs des révolutions (les révolutionnaires, les libéraux, les syndicalistes et, pendant une période, les militaires) en Tunisie ou en Egypte par exemple (29). Ensuite, dans une logique clientéliste, les réseaux s'actionnent dans les deux sens, ce qui s'illustre par la volonté du Qatar de s'associer au mouvement des Frères musulmans en qui elle voit un allié précieux capable de contenir l'idéologie démocratique menaçant de déstabiliser le Golfe arabe. Pour ce faire, l'émirat use des atouts qui sont les siens ; naturellement, la chaîne Al Jazeera, avec ses 51,7% de part d'audience au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (30), s'impose avec force dans la confection de la stratégie promotionnelle des Frères : l'émission du cheikh Youssouf Qaradawi, « Al charia wa al hayat » (« La charia et la vie »), constitue une vitrine de choix pour la diffusion de l'idéologie frériste ; le Al Jazeera Center for Studies a organisé en septembre 2012 un cycle de conférences sur le thème « Les islamistes et la révolution arabe » (31), où les grandes personnalités du monde islamiste proche des Frères se sont succédé au pupitre (l'Egyptien Khairat El Shater, le Tunisien Rached

(26) A l'exception du Tunisien Chedli Klibi, qui occupa la fonction de 1979 jusqu'à 1990.

(27) « Egypt FM elected next Arab League chief », *aljazeera.com*, disponible à l'adresse Internet www.aljazeera.com/news/middleeast/2011/05/2011515165828986721.html.

(28) Selon le professeur américain, les organisations internationales, plus spécifiquement les Nations Unies, offrent comme principale ressource à leurs membres la fonction de légitimation collective, qui peut être utilisée au soutien de différentes revendications. Cf. I. CLAUDE, *The Changing United Nations*, Random House, New York, pp. 73-103.

(29) B. ROUGIER / S. LACROIX, *L'Egypte en révolution*, PUF, 2015.

(30) Sondage réalisé par le *Washington Post* en octobre 2004 à partir de 120 chaînes de télévision internationales. Cf. M. BABA OULD ETFAGHA, « Voyage à l'intérieur d'al-Jazira », *Outre-Terre*, n°14, 2006, pp. 317-326.

(31) Un cycle de conférences similaire fut organisé peu de temps après par Al markaz al'arabi lil abhath wa dirassate al siyassiyate, un centre de recherche stratégique et politique financé par le Qatar, à la tête duquel on retrouve le Palestinien Azmi Bishara. Il portait sur le thème « Les islamistes et la gouvernance démocratique ».

Ghannouchi ou encore le Soudanais Hassan Al-Tourabi (32)) avant de prolonger leurs discours dans les différents *talk-show* d'Al Jazeera. La substitution des anciens partenaires au profit de la confrérie des Frères musulmans s'inscrit pleinement dans cette stratégie, qui vise à modifier le scénario, en conférant des rôles nouveaux à des acteurs qui peuvent l'être tout autant, dans le but de faire émerger une nouvelle identité à même de servir de nouveaux objectifs.

Toutefois, plusieurs questions demeurent. Pourquoi l'émirat s'est-il employé à modifier son rôle sur la scène internationale ? La conception de ce rôle était-elle démesurée au vu de sa condition et, si oui, était-ce pour des raisons totalement objectives ? A ces questions, une grande part de la littérature s'accorde à reconnaître que l'émirat a connu une période au cours de laquelle « *l'étirement stratégique trop important [...] par rapport à sa puissance réelle* » (33) a conduit le pays dans une impasse diplomatique, qui s'est soldée par l'ire de ses voisins des plus proches – comme l'illustre le retrait des ambassadeurs au Qatar des pays du Conseil de coopération du Golfe le 5 mars 2014 et la crise de 2017 – et de ses alliés occidentaux les plus précieux (34). La passation de pouvoir entre Hamad ben Khalifa Al Thani et son fils Tamim ben Hamad Al Thani, le 25 juin 2013, pouvait être lue comme une volonté de rompre avec les engagements diplomatiques pris au cours de ces dernières années et de retrouver le rôle classique imputable au statut de micro-Etat (35). Pourtant, ces analyses n'offrent pas de réponse à une question fondamentale : pourquoi l'émirat s'était-il engagé de la sorte ? Ici, la mobilisation des concepts de la sociologie de la domination nous permet de renouveler les approches.

A partir de 1995, l'ensemble des contraintes qui émanent de la socialisation du Qatar sur la scène internationale dans son rôle de micro-Etat domine le processus décisionnel, lequel traduit deux aspects fondamentaux de l'identité – pour soi et pour autrui – rattachés à ce statut. Le sentiment de vulnérabilité gouverne alors les perceptions et les relations se construisent autour d'une inégalité qui semble « naturelle » pour tous les acteurs : il s'agit du processus de domination. Seize années plus tard, le sentiment de vulnérabilité se dissipe au regard de trois facteurs principaux : le premier tient de l'acquisition d'un parapluie militaire américain, mais également du réseau d'alliances sécuritaires que l'émirat a tissé avec d'autres puissances occidentales (la France et le Royaume-Uni) ; le deuxième, de l'affaiblissement d'une menace émanant des États pivots

(32) G. KEPPEL, *op. cit.*, pp. 289-315.

(33) M. LAZAR, « Qatar 2008-2014 : du soft au *smart power* », 23 mars 2014, disponible à l'adresse Internet www.diploweb.com/Qatar-2008-2014-du-soft-au-smart.html#nb2.

(34) Il est fait ici référence à la démission de Wadah Khanfar de la direction d'Al Jazeera, sous l'effet probable d'une pression de la Maison-Banche ou bien encore, au printemps 2012, lorsque le président Nicolas Sarkozy refusa d'accorder au cheikh Youssouf Qaradawi un droit d'entrée sur le sol français pour que ce dernier puisse s'exprimer au cours du *meeting* annuel de l'Union des organisations islamiques de France.

(35) A. HAMMOND, « Qatar's leadership transition: like father, like son », European Council on Foreign Relations (*Policy Brief*), 11 fév. 2014, p. 1.

de la région ; enfin, le troisième, des effets sécurisants de la notoriété internationale acquise par les investissements dans différentes niches diplomatiques telles que le sport, la culture, les médias. La combinaison de ces trois facteurs offre une conjoncture favorable à l'Etat pour dépasser sa condition et l'opportunité créée par les mouvements de 2011 est trop forte pour que le micro-Etat ne la saisisse pas.

Ce changement abrupt pour les observateurs laisse apparaître un décalage entre l'identité micro-étatique renvoyée par-delà les frontières de l'émirat et l'évolution de la nouvelle « identité pour soi » qatarie, construite autour de l'affranchissement ou, en d'autres termes, du refus de la domination. Il est probable que ce soit ce décalage qui gouverne la suspicion et la crainte de la communauté internationale envers le riche émirat.

LA CRISE DE 2017 OU LA FIN DES OPPORTUNITÉS

L'offensive diplomatique lancée par l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Égypte et le Bahreïn illustre ce décalage entre le rôle attribué *de facto* par l'identité micro-étatique du Qatar et son aventurisme diplomatique au cours des révolutions arabes. De plus, les sanctions adoptées par le Quartet arabe ont confirmé d'éclatante manière la volonté de faire rentrer dans le rang le micro-Etat.

Accusé de soutenir le terrorisme et d'être un allié de l'Iran, l'émirat subit en réalité les conséquences d'un rapprochement opéré entre Washington, Riyad, et Abou Dhabi le 20 mai 2017, lors de la première visite officielle du président Trump dans la capitale saoudienne. A la fin du mois de juin 2017, l'Arabie saoudite et ses alliés adressent à Doha une série de requêtes pour mettre fin au blocus économique et diplomatique. Dans cette liste de doléance figure notamment la fermeture de la chaîne Al Jazeera et la rupture des liens diplomatiques avec Téhéran.

Les perspectives de la crise de 2017 sont les conséquences directes de la volonté de Doha de conjurer son sort de micro-Etat. Jusque-là, l'éclatement régional avait constitué une opportunité au développement de la diplomatie qatarie. Les puissances régionales et les puissances internationales perdaient pied pendant la parenthèse des révolutions arabes. Le Qatar, lui, va tirer profit de ces circonstances. Toutefois, en 2017, la redécouverte d'un axe entre Washington et Riyad, dont la lune de miel s'était amorcée le 14 février 1945, va mettre un terme à cette situation.

Ensuite, la crise de 2017 met en lumière la complexité des liens entre un Etat et des acteurs transnationaux. Si la relation peut constituer un avantage à la réalisation des objectifs fixés par les deux acteurs dans certains cas, dans d'autres, elle est un handicap. Ici, les liens avec les Frères musulmans, bien plus que la condamnation des relations avec l'Iran, sont la cause principale de la crise avec ses voisins du Golfe.

Enfin, pour certains, la crise illustre les effets du changement de génération de décideurs dans cette région. Dans le cas des gouvernements précédents, les différends étaient réglés au sein de structures tribales et familiales par-delà les frontières étatiques. Plus agressifs dans leurs méthodes et plus déterminés dans leurs objectifs, selon Fatiha Dazi-Héni (36), les jeunes princes de la péninsule (Tamim ben Hamad Al Thani au Qatar, Mohammed Ben Salmane en Arabie saoudite et Mohammed ben Zayed Al Nahyane aux Emirats arabes unis) marquent un changement de culture politique. La politique étrangère menée par le prince saoudien traduit ainsi sa volonté de réaffirmer la place dominante du royaume saoudien dans l'espace régional. Ainsi, devant les injonctions de puissances plus imposantes, le rapport de force oblige le micro-Etat qatari « à *subir ce qu'il doit subir* », comme le rappelait Thucydide (37).

A première vue néanmoins, la récolte est maigre pour les pays à l'offensive. Malgré les sanctions, l'émirat du Qatar confirme sa volonté de poursuivre une politique étrangère indépendante de celles de ses voisins, en multipliant les sommets diplomatiques, de Berlin à Ankara en passant par Paris, tout en cumulant les nouveaux contrats d'armements (24 Rafales et 36 Boeing F-15) (38). Le blocus économique imposé par les pays du Quartet semble inopérant face à la capacité de résilience du micro-Etat. Le Qatar maniant successivement des taux d'intérêt avantageux et une augmentation des exportations du gaz qui stimulent l'investissement et encadrant le tout par une politique de dévaluation monétaire, les effets économiques du blocus restent pour l'heure maîtrisés par la stratégie de crise adoptée par le gouvernement de l'émir Tamim ben Hamad Al Thani.

L'embargo peine également à convaincre par ses résultats. Les sanctions ne sont pas parvenues à isoler totalement l'émirat. Les avions-cargos chargés de denrées en provenance de la Turquie et de l'Iran, puis l'inauguration du nouveau port Hamad le 5 septembre 2017 – opérationnel depuis juillet de la même année – ont rapidement jugulé les effets imputables à la fermeture des frontières terrestres et aériennes du Qatar.

Enfin, les exigences adressées – stupéfiantes d'irréalisme – n'ont, pour l'heure, pas été honorées par la monarchie qatarie : Al Jazeera continue d'émettre depuis Doha, les Frères musulmans ne sont toujours pas interdits de territoire et les relations avec le voisin iranien se sont même renforcées depuis le début de la crise de 2017.

Toutefois, le tropisme des pays du Quartet a profondément affecté les équilibres régionaux. D'abord, l'isolement diplomatique du Qatar profite à la diplomatie turque, laquelle, désireuse d'accroître sa valeur stratégique au Moyen-Orient, mise, pour ce faire, sur les intérêts réciproques qui

(36) F. DAZI-HENI, « Drôle de guerre dans le Golfe », *Le Monde diplomatique*, juil. 2017.

(37) Thucydide, *L'Histoire de la guerre du Péloponnèse*.

(38) Accords signés respectivement le 4 septembre 2017 avec la France et le 14 juin 2017 avec les États-Unis.

l'unissent, avec le Qatar, à la confrérie des Frères musulmans. L'Iran, de son côté, profite des erreurs de la diplomatie américaine et des difficultés de l'Arabie saoudite à imposer son autorité au sein du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Enfin, cela augure un possible rapprochement des intérêts stratégiques entre les pays du Quartet anti-Qatar et l'Etat d'Israël, très réceptif à toutes rhétoriques condamnant l'influence de l'Iran et des Frères musulmans dans la région.

Au-delà du cercle régional, la tournée diplomatique de l'émir Tamim ben Hamad Al Thani dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne (9 juin 2017) et la France (15 septembre 2017), mais aussi en Russie (10 juin 2017), illustre, d'une part, la volonté du jeune émir de trouver de nouveaux soutiens devant l'atonie de la médiation koweïtienne – la France nomme Bertrand Besancenot, ancien ambassadeur de France au Qatar et en Arabie saoudite, émissaire du Quai d'Orsay sur la crise du Golfe – et signifie, d'autre part, la détermination de l'émirat d'alléger sa trop forte dépendance à la puissance américaine.

La robustesse qu'affiche l'émirat aux yeux de la communauté internationale demeure l'une des stratégies du Qatar afin de tenter de conjurer son sort. Toutefois, la lutte promet d'être longue et il n'est pas certain que le micro-Etat ait les capacités de tenir la distance.

En outre, l'offensive laisse craindre plusieurs effets pervers, notamment sur l'équilibre des structures tribales, sociales et démographiques, extrêmement fragiles dans le micro-Etat.

En effet, la remise en cause de la légitimité du clan des Al Thani face aux forces conservatrices présentes au Qatar est ici en jeu. Derrière le vernis fragile d'une nation unie derrière son *leader*, dont le dessin, symbole du *Tamim al Majd* (Tamim la gloire) (39), en constitue l'étendard, le tissu tribal qatari demeure labile. L'histoire du Golfe nous rappelle que les luttes intestines sont récurrentes et particulièrement virulentes dans la région. Elles ont notamment permis au père de l'émir actuel d'atteindre le trône en destituant son propre père, le soir du 27 juin 1995.

Enfin, il faut également rappeler la faiblesse d'un micro-Etat dont la population nationale représente une extrême minorité. Le risque existe désormais de voir ces populations plus affectées par les effets de la crise du Qatar que des nationaux choyés par la généreuse redistribution de la rente. La violence des attaques menées contre l'émirat laisse craindre que ce soit la partie pauvre de la main-d'œuvre étrangère du Qatar qui devienne la première victime de cette crise du Golfe.

* *
*

(39) « Almaalheed's 'Tamim Al Majd' creates huge impact », *The Peninsula*, 10 juil. 2017, disponible à l'adresse Internet thepeninsulaqatar.com/article/10/07/2017/Almaalheed-s-Tamim-Al-Majd-creates-huge-impact.

Terminal de toutes les peurs, Doha inquiète par le manque de visibilité qui entoure tant le processus décisionnel que la direction stratégique de sa politique étrangère. Dans un article d'Alexandre Kazerouni, ce dernier montre comment la fondation des musées au Qatar et à Abu Dhabi, qu'il nomme des « musées miroirs », est destinée à « *maximiser les chances de réflexion des attentes occidentales vis-à-vis d'un prince arabe et musulman idéal* » (40). Pour ce qui est de la politique étrangère du Qatar, nous avons cherché à montrer que ce miroir peut être retourné sur celui qui le porte et que l'évolution de la diplomatie des micro-Etats en général, du Qatar en particulier, et des nations dominées dans l'absolu est aussi le reflet d'une crispation dont la recherche sociologique nous aide indéniablement à saisir les mécanismes.

(40) A. KAZEROUNI, *Musées et soft power dans le Golfe persique*, *Pouvoirs* 1/2015 (n° 152), pp. 87-97.